



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 31 JANVIER 2014

L'an deux mil quatorze, le 31 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Serge BLACHE, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **27/01/2014**

Date d'affichage : **27/01/2014**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **14**

Étaient présents : **Serge BLACHE, Jacques PRADELLE, Josianne SAUVAJON, Bruno BOITEUX, Sandrine GUIMBAUD, Sandrine COTTE, Bruno GRAS-TACHON, Nicole MUCCHIELLI**

Etaient absents représentés : **Jérôme MAISONNEUVE par Josianne SAUVAJON, Martine COLDEPIN par Sandrine COTTE, Anne BERTO par Nicole MUCCHIELLI**

Était absente excusée : **Juliette GOMEZ**

Était absent : **Gilles DREVETON**

Sandrine COTTE a été désignée secrétaire de séance.

Le nombre de votants est de 11.

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1 FINANCES ET PERSONNEL

I.1.1 Demande de prêt pour travaux d'investissement

La commission des finances et du Personnel, lors de la réunion du 22 janvier 2014, a analysé les diverses propositions des organismes financiers et propose de réaliser un emprunt de 150 000 € sur 15 ans avec le CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES à un taux réduit 2.5849%.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition d'emprunt du Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes.

I.1.2 Modification des indemnités du Maire à 90 % de l'indice brut, au 01/01/2014

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de minoration de 10% de l'indemnité de fonction brute du Maire à effet au 1^{er} janvier 2014, de la fixer mensuellement à la somme de 1 471,17 € et de rapporter la délibération n° 2013-67.

I.1.3 Demande d'une subvention exceptionnelle de Familles Rurales

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de verser une subvention exceptionnelle d'équilibre de 5 400 € à Familles Rurales consécutive à la convention de partenariat sur les temps périscolaires.

I.2 BATIMENTS ET TERRAINS

I.2.1. Proposition d'achat de la parcelle section AE n° 186

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés exprimés, par 10 pour et une abstention, de refuser la proposition d'achat de la parcelle AE 186 par la commune.

I.2.2 Convention SOCOTEC pour les installations extérieures de protection contre la foudre

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de SOCOTEC pour un montant de 120 euros HT pour les honoraires par intervention annuelle.

I.3 VOIES ET RESEAUX

I.3.1 Déclassement canal de CURSON.

A ce jour, le canal de CURSON n'a plus lieu d'être considéré comme un ouvrage assurant la desserte en énergie hydraulique des moulins.

Aussi, il est proposé de déclasser le canal de CURSON, en fossé permettant l'écoulement des eaux pluviales pouvant provenir des fonds supérieurs.

Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer sur cette proposition de déclassement du canal, en fossé permettant l'écoulement des eaux pluviales pouvant provenir des fonds supérieurs.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :
VENDREDI 7 MARS 2014
A 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Vu par nous,

Le 3 février 2014,

Serge BLACHE,
Maire de CHANOS-CURSON.

